

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 527-2018

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 3 juillet 2018 a adopté le règlement n° 527-2018, règlement décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), le 27 septembre 2018.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2018.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier